



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1988-1989

8 NOVEMBRE 1988

RAPPORT D'ACTIVITE 1987

DU COMMISSARIAT GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION

DES RELATIONS INTERNATIONALES

PAR M. **PECRIAUX**

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Relations internationales (1) s'est réunie le 8 novembre 1988 pour examiner le rapport d'activité 1987 et ses annexes du Commissariat général aux Relations internationales.

EXPOSE DU COMMISSAIRE GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES

Le commissaire général aux Relations internationales a présenté le rapport d'activité de son administration en rappelant d'abord qu'il s'agissait du cinquième rapport déposé par le Commissariat, conformément au décret qui l'a institué. Cinq années permettent de porter un premier jugement sur les résultats et les perspectives de ce parastatal qui a en charge l'exécution de la politique de relations extérieures de notre Communauté.

Celle-ci a progressivement réussi à s'imposer sur la scène internationale. Cette réalité est incontestable. Par ailleurs, il est progressivement mis fin à la dispersion et au saupoudrage qui caractérisaient nos relations extérieures au début des années 1980.

Revenant aux activités de 1987, il souligne d'abord la participation de notre Communauté au deuxième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement francophones qui s'est tenu à Québec.

La délégation de la Communauté française y était présente sur un strict pied d'égalité avec la délégation belge, chacun parlant librement des sujets de ses compétences dans le respect strict des prérogatives de l'autre. Ce fonctionnement institutionnel correct a contribué de façon importante à notre notoriété sur la scène internationale : notre capacité effective de développer des relations internationales spécifiques à notre Communauté a pu être constatée par l'ensemble des partenaires.

(1) Ont participé aux travaux de la Commission :

MM. L. Defosset (président), F. Antoine, Baudson, Denison, Daras (en remplacement de M. Désir), Happart, Klein, Knoops, Laurent, J. Michel, Pécriaux (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Lagasse, membre du Conseil; M. J.P. Grafé, ministre de l'Enseignement, de la Formation, du Sport, du Tourisme et des Relations internationales; M. P. Vankerkhoven, directeur de cabinet du ministre Grafé; M. Adam, membre du cabinet du ministre-président de l'Exécutif; M. Dehaybe, commissaire général aux Relations internationales; M. Ch. E. Lagasse et Mme Legrand du CGRI; M. Hofman, expert du groupe PS; Mme Bertiaux, expert du groupe PRL; Mme Gallez, expert du groupe Ecolo/FDF.

Quant au fond des travaux du Sommet de Québec, soulignons que notre Communauté a préparé et présenté d'importants projets concrets.

Au plan multilatéral, il convient également de souligner que notre Communauté a réussi à s'imposer à l'Unesco. Cette évolution est particulièrement importante à la veille du transfert de l'enseignement aux Communautés.

Enfin, a été soulignée « l'impossibilité dans laquelle les communautés ont été placées de jouer un rôle au sein de la CEE lors de la présidence belge ». Depuis, une évolution plus favorable à un rôle des communautés se dessine dans les relations avec la Communauté européenne.

Au plan bilatéral, le commissaire général aux Relations internationales a démontré que la dispersion et le saupoudrage faisaient peu à peu place à une stratégie de relations prioritaires et a indiqué comment le rôle de nos différentes délégations et centres a pu s'affirmer au cours de cette année.

Le commissaire général aux Relations internationales a enfin livré quelques réflexions sur l'accession particulièrement réussie de la Communauté française sur la scène internationale. Il a mis en regard cette réussite avec l'unicité de notre politique de Relations internationales qui s'appuie sur un seul organe administratif permettant une coordination efficace de l'ensemble des institutions de notre Communauté.

Le commissaire général a plaidé pour le maintien de cette unicité qui permet à la Communauté française de tenir, sur la scène internationale, un discours cohérent.

DISCUSSION

Un commissaire souhaite obtenir des précisions sur le rayonnement de notre Communauté française en Europe centrale et plus particulièrement en Autriche et en Hongrie.

Le commissaire général aux Relations internationales lui répond que malgré l'organisation en 1987 d'Europalia Autriche, force est de constater que ce pays ne manifeste, sur le plan de l'accord culturel bilatéral, que peu d'intérêt pour notre Communauté.

Par contre, la Hongrie est un partenaire très actif et très demandeur avec lequel nous avons des relations fort développées dans différents domaines culturel, scientifique ou d'enseignement du français.

Un membre du Conseil considère que le commissaire général aux Relations internationales a bien présenté l'avantage, pour notre

Communauté, de se présenter sur pied d'égalité avec « le national » à l'occasion du Sommet de Québec.

Il s'inquiète de savoir si la situation est identique dans nos relations avec la CEE et l'Unesco.

En ce qui concerne nos représentants à l'étranger et évoquant la page 260 du rapport qui commente l'accord entre le ministre Philippe Monfils et le ministre des Relations extérieures M. Tindemans, le même membre du Conseil souhaite connaître le sens de la distinction entre « ambassade » et « poste diplomatique ». Le même intervenant demande des précisions sur les concertations entre le Commissariat et l'OPT et l'APEFE. Enfin, il souhaiterait savoir comment le Commissariat va s'étoffer pour faire face à l'extension de ses attributions.

Le ministre chargé des Relations internationales et le commissaire général aux Relations internationales ont répondu à ces différentes questions.

En ce qui concerne la Communauté européenne, comme indiqué dans l'introduction générale, l'année 1987 était l'année de la présidence belge et une série de difficultés ont empêché la tenue d'une réunion des ministres de la Culture. Depuis, il convient de souligner que nous sommes associés, en tant que Communauté, à toutes les réunions qui traitent de dossiers de notre compétence.

En ce qui concerne l'Unesco, depuis 1987 et en accord avec le secrétaire de la Commission nationale de l'Unesco, M. Georges-Henry Dumont, la décision a été prise de réunir, de façon séparée, les membres francophones. Cette évolution sera évidemment encore accentuée lorsque le transfert de l'enseignement aux communautés sera effectué.

Pour ce qui concerne l'accord Tindemans-Monfils, il faut rappeler que le département des Affaires étrangères avait interprété à la lettre la notion d'ambassade qui impliquait dès lors que nos délégués devaient être en poste là où siègent les ambassades de Belgique, c'est-à-dire dans les capitales des pays concernés. Or, notre Communauté tenait à être présente dans différentes villes qui ne sont pas nécessairement des capitales ou des sièges d'ambassades.

Cette difficulté qui était réelle en 1987 a été levée et nos délégués peuvent maintenant recevoir le statut diplomatique partout où existe un poste diplomatique.

Le ministre des Relations internationales a, quant à lui, rappelé que le budget du Commissariat en 1988 avait connu une augmentation plus importante que la moyenne du budget de

la Communauté française. Il a indiqué que les propositions budgétaires de 1989 pour le Commissariat connaîtront également une croissance réelle.

En ce qui concerne la Communauté européenne, le ministre des Relations internationales confirme que depuis 1987 une évolution très positive se dessine et notamment dans le respect de la déclaration de l'Exécutif et de la déclaration gouvernementale. En conséquence, un délégué de la Communauté française auprès de la Communauté européenne a été désigné, délégué bénéficiant du statut diplomatique. Ce statut est d'ailleurs acquis ou en passe d'être acquis pour l'ensemble de nos délégués à l'étranger.

Le ministre signale aussi que la Communauté française aide la Région wallonne en prenant à son nom les attachés « Région wallonne » et ce afin de rencontrer les objections de l'Etat central à une représentation internationale spécifique de la Région wallonne.

Evoquant l'APEFE et l'OPT, le ministre plaide pour un renforcement des passerelles et de la coordination avec le Commissariat. Il annonce une révision des statuts de l'APEFE dès que l'enseignement sera communautarisé. Cette révision devra notamment permettre cette meilleure coordination avec le Commissariat.

Un membre interroge le commissaire général aux Relations internationales sur la situation financière de l'ACCT ainsi que sur l'évolution des rapports de pouvoir entre les différents pays qui en sont membres.

Le commissaire général rappelle que des efforts d'amélioration de la gestion ont été entrepris et sont poursuivis. Ainsi, la part des frais de fonctionnement dans le budget total est en régression et la dispersion des actions a été sensiblement réduite.

Il souligne qu'au plan des réussites, l'Agence gère les programmes élaborés par les Sommets francophones, mais rappelle aussi qu'il faut tenir compte de l'importante présence, au sein de l'Agence, de pays qui sont parmi les plus pauvres du monde. Cette présence est parfois à la source d'une certaine dispersion dans les efforts entrepris.

Au plan des rapports géopolitiques, l'émergence du Canada comme partenaire prioritaire de la francophonie est à souligner.

Un autre membre souhaite savoir si la coopération avec la Hongrie porte également dans le domaine musical. Il souhaite également être informé sur la collaboration du monde économique et social à l'activité de nos représentations à l'étranger.

Ce membre souhaite savoir dans quelle mesure notre médiathèque a été associée aux différentes actions menées par le Commissariat où sa compétence pourrait être utilisée (vidéothèque).

Répondant à ces différentes questions, le commissaire général aux Relations internationales souligne que de façon générale les pays de l'Europe de l'Est restent dans le domaine de la musique classique et du chant une référence constante pour les jeunes diplômés de nos conservatoires qui, dans le cadre des bourses, ont ainsi l'occasion d'acquérir une spécialisation particulièrement appréciée pour le développement de leur carrière.

Les relations développées avec la Hongrie et l'URSS ont permis incontestablement la valorisation de plusieurs éléments brillants de notre Communauté.

La médiathèque a bien évidemment été associée aux différentes actions et notamment au développement de cette vidéothèque, outil audiovisuel très important pour notre Communauté.

Un autre membre souhaite obtenir plusieurs précisions relatives au fonctionnement de l'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse.

Il souhaite également savoir si l'Exécutif est informé et compte participer aux nombreux programmes d'échanges de jeunes qui s'élaborent dans le cadre de la Communauté européenne.

Le ministre des Relations internationales considère que la sélection des jeunes dans notre Communauté a donné lieu à différentes critiques et qu'une réorientation est en cours.

Néanmoins, l'indépendance de cette Agence par rapport au Commissariat constitue un frein à la meilleure coordination des actions de cette Agence avec celles menées par notre Commissariat.

Le ministre précise que le Commissariat prend à sa charge ces échanges et subventionne l'Agence sans en avoir la maîtrise directe.

Le même membre aimerait obtenir diverses précisions sur les aides du Commissariat en faveur de l'édition et notamment la nature de notre participation aux Foires du Livre.

Le commissaire général aux Relations internationales lui répond qu'en collaboration avec l'Association des Editeurs francophones, le Commissariat a assuré la présence du Commissariat général aux Relations internationales de Belgique dans neuf foires et salons du livre pendant l'année 1987. Cet effort important s'est accompagné du financement conjoint par le CGRI et l'ADEB d'un stand collectif pour les éditeurs de la Communauté française.

L'ADEB s'est en outre assurée le bénéfice des différents mécanismes de l'OBCE.

Ces différentes actions en faveur de l'édition sont coordonnées avec d'autres efforts de promotion littéraire.

Après cette discussion, le rapport et ses annexes ont été adoptés à l'unanimité.

Le Commission a fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,
N. PECRIAUX.

Le Président,
L. DEFOSSET.